

# Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 15 septembre 2021 à 20h00

Présidence : M. René Sonney

Scrutatrice : Mme Fabienne Tercier

17 personnes présentes y compris le conseil de paroisse.

## Tractanda

1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du conseil de paroisse
4. Comptes 2020  
    Rapport de la commission financière
5. Budget 2021
  - a. Fonctionnement
  - b. Rapport de la commission financière
6. Parole au conseil pastoral
7. Divers

### **1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée**

Le président ouvre cette assemblée ordinaire à 20h00 et accueille les paroissiennes et paroissiens en les remerciant pour leur participation et donne un moment à l'Abbé Robert pour penser aux paroissiens qui nous ont quittés cette année et confier cette assemblée à celui qui nous regarde.

Prière faite par le prêtre.

Le président excuse Monique et André Schafer, Lucette Sahli.

René Sonney demande à l'assemblée, si l'ordre du jour envoyé par un tout-ménage, publié dans la feuille officielle et affiché au pilier public, ainsi que sur notre site internet, incite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Le président constate la validité de l'assemblée qui nomme une scrutatrice : Mme Fabienne Tercier.

### **2. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Comme mentionné sur le tout-ménage, le procès-verbal était mis à disposition sur le site internet et ne sera donc pas lu.

M. Francis Wicht a remarqué une petite confusion dans les comptes à la page 3, les chiffres ont été inversés. Il est écrit que les comptes bouclent par un déficit de CHF 792.00 contre les CHF 200.00 prévus au budget. Mais il s'agit d'une perte de CHF de 200.00 en lieu et place des CHF 792.00 prévu au budget.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **3. Rapport du conseil de paroisse**

Le rapport du conseil de paroisse est concentré sur les points suivants :

#### **Convention pour la perception de l'impôt**

L'année dernière, l'assemblée nous a donné une délégation de compétence pour signer avec Arconciel une convention concernant la perception de l'impôt paroissial. Maintenant, c'est l'état qui encaisse l'impôt pour la Commune de Bois d'Amont, donc pour les deux paroisses, mais l'état ne sépare pas les comptes, il verse tout à Ependes, qui doit répartir entre la paroisse d'Arconciel et la paroisse d'Ependes. Un groupe de travail a été formé avec les deux caissières Christine Clément et Catherine Schorderet et les deux responsables des finances, Esther Schär et Gérard Bongard. Nous allons laisser s'écouler une année d'expérience avant de faire cette convention définitive. Par contre, nous avons une convention avec la commune d'Ependes pour encaisser l'impôt, et selon le règlement de fusion, elle a deux ans pour revoir toutes les conventions. Nous devons renouveler la convention qui nous liait à la commune d'Ependes, avec la commune de Bois d'Amont pour tous les impôts arriérés.

#### **Groupe de réflexion sur la fusion**

Le groupe a été formé, ne s'est pas encore réuni, mais une date a été fixée.

#### **Jardin du souvenir et columbarium**

Les travaux ont commencé.

#### **Travaux sur le toit du clocher**

Un contrôle général a été effectué.

#### **Travaux sur les portes de l'église**

Lorsqu'il pleut, de l'eau entre dans l'église. Il faut rehausser le seuil pour isoler ce fond d'église. Gilberte Mauron demande si la porte fera moins de bruit. Dans le même temps cette porte sera contrôlée par M. Marty. Travaux promis pour la Toussaint.

#### **Relations avec la commune**

Il est nécessaire de mettre en place de nouvelles bases.

Une première séance a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre et a permis de parler de la Saint-Gorgon, dans le but que cette fête reste animée. La commune est venue avec un apéro. Il sera utile d'installer un petit éclairage pour l'année prochaine.

Le 9 septembre, a été abordé le sujet de l'égalité de traitement entre les deux paroisses, qui utilisent au même titre la halle polyvalente. Soit les deux paroisses participent aux frais d'entretien de la halle, soit nous n'y contribuons plus.

#### **Sorties d'Eglise**

Au 31.12.2020 la paroisse comptait 1118 paroissiens.

En 2020, nous avons enregistré 7 sorties d'Eglise.

#### **Coronavirus**

Le conseil a été très occupé par la gestion du Covid.

Les mesures changent continuellement et nécessitent une adaptation permanente

On se réjouit de constater que les mesures et les règles mises en place sont en général bien respectées.

Le président met en discussion le rapport du conseil :

Fabienne Tercier demande si une personne représente le chœur mixte dans le groupe de fusion. Il s'agit d'Annelise Clément qui représente toutes les sociétés. Le groupe contient dix membres, deux de chaque conseil de paroisse, deux personnes dites « septiques », Francis Python pour Arconciel et Bruno Clément pour Ependes, et deux personnes pour la vie associative, Annelise Clément et Carine Vonlanthen.

Albert Maillard demande si la commune de Ferpicloz sera mise au courant des discussions avec la commune de Bois d'Amont, qui est indirectement concernée par ces discussions.

René répond par l'affirmative, mais que pour le moment nous n'avons pas de problème avec Ferpicloz, étant donné que c'est l'état qui encaisse l'impôt, la convention n'a pas à être changée.

#### 4. Comptes 2020

Les paroissiennes et paroissiens présents ont reçu un résumé des comptes 2020 et du budget 2021, ainsi que le bilan.

René Sonney donne quelques précisions :

942.314 Entretien et rénovation des bâtiments (y.c. halle polyvalente)

Budget 2019 : 15'000.00 frs / comptes 2019 : 20'862.60 = + 5'862.60

Facture de la commune sur laquelle nous n'avons aucune emprise.

Problème de la gestion de la halle polyvalente comme mentionné dans notre rapport d'activité.

Budget 2020	Comptes 2020	Différence
Impôt sur le revenu + fortune années antérieures		
35'000.00	105'509.90	+ 70'509.90
Acompte impôt sur le revenu + fortune 2020		
178'000.00	195'539.95	+ 17'539.95
Impôt sur le bénéfice et capital (personnes morales)		
13'000.00	18'048.15	+ 3'048.15
Impôt sur prestations en capital		
6'000.00	20'790.05	+ 14'790.05

En résumé

Le rendement net de l'impôt 2020 a été de **292'929.15**, soit 79'129.15 de plus que les 213'800.00 prévus au budget.

Ceci est essentiellement dû au rattrapage d'impôt fait par l'Etat.

#### Amortissements et provisions

Parvis de l'église :	25'000.- frs
Orgue :	33'000.- frs
Eglise :	10'000.- frs
Chapelle :	7'000.- frs

Les comptes 2020 bouclent par un bénéfice de **4229.90 .- frs**, contre un déficit de 11'292.- frs prévu au budget.

Le président demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas et nous passons au rapport de la commission financière. Parole donnée au président, M. Albert Maillard.

## **Rapport de la commission financière**

Monsieur le curé, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 12 mai dernier, chez Mme Christine Clément, à la vérification des comptes 2020 de la paroisse d'Ependes, séance à laquelle participait également Mme la Conseillère Esther Schär, responsable des finances.

Dans un premier temps, nous nous sommes assurés, par sondage, que les règles comptables suivantes sont effectivement appliquées : - chaque écriture est faite sur la base d'un document justificative; - chaque paiement est justifié par une facture, ou un document, approuvé par la signature d'une personne compétente, en principe le président de la paroisse.

Nous avons également vérifié que les charges et les produits sont en concordance avec le budget approuvé le 28.09.2020 par la présente assemblée, et demandé des explications en cas de différences.

Nous avons constaté pour l'exercice 2020, par rapport au budget une augmentation des rentrées fiscales qui a permis des attributions aux fonds spéciaux et un bénéfice de frs 4'229 en lieu et place d'une perte de 11'292 frs prévu au budget. Ces différences viennent de vous être commentées avec clarté par le président de la paroisse, nous n'aurons donc aucun commentaire à y ajouter.

Le bilan total au 31.12.2020 s'élève à CHF 883'990.00 La principale modification concerne la valeur de l'église, amenée de CHF 225'000.00 à CHF 200'000.00, suite à l'amortissement de CHF 25'000.00 des travaux qui ont été effectués au cours de l'année précédente.

En deuxième lieu, nous avons complété le formulaire émis par la Corporation Ecclésiastique catholique, formulaire qui a été transmis au Conseil de paroisse. Ce formulaire comprend une série de questions, en particulier sur l'organisation et le fonctionnement de notre paroisse.

La Commission financière remercie la comptable Mme Christine Clément pour son travail précis et ordonné, ainsi que pour les réponses à nos questions, fournies par elle-même ou par Mme Esther Schär, lors de notre séance.

Nous remercions également tous les membres du Conseil de paroisse pour leur gestion très appréciée des affaires de notre paroisse.

La Commission propose à l'Assemblée d'approuver les comptes 2020 tels que présentés, et par là même d'en donner décharge à la boursière-comptable et au Conseil de paroisse.

Ependes, le 12 mai 2020

La Commission financière :

Claudia Cotting

Rachel Cotting

Albert Maillard (prés.)

René remercie la commission financière et son président et demande à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité, moins l'abstention des membres du conseil de paroisse qui ne votent pas les comptes.

## 5. Budget 2021

### a. Fonctionnement

Le budget 2021 de fonctionnement est proche de celui de 2020 et nécessite la remarque suivante : compte tenu de l'évolution des rentrées fiscales et des sorties d'Eglise, le conseil paroissial s'est montré très prudent dans l'établissement du budget 2021.

Le conseil de paroisse n'envisage pas d'action spécifique sur le fonctionnement en 2021 et ce d'autant plus que l'année 2021 est bien entamée.

On relèvera cependant :

90.318.1 Commission perception impôt paroissial par les communes : le montant passe de 4'500.- à 1000.-

90.318.1 Commission perception impôt paroissial par l'état : le montant passe de 3'000.- à 6'500.-  
Mais le total reste à 7'500.-

Déficit budgétisé (compte de fonctionnement) : **3992.00 frs**

Le président demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas et nous passons au rapport de la commission financière. Parole donnée au président, M. Albert Maillard.

### b. Rapport de la commission financière

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 12 mai dernier à l'examen du budget 2021 de la paroisse d'Ependes.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, les charges prévues à ce budget sont très semblables aux comptes 2020 que vous venez d'approuver.

Le budget ainsi budgété est de 3'992.00, soit 1.5 % des produits.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil paroissial a inscrit la part de la paroisse à la rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de CHF 10'200.00.

Ce budget n'appelle donc pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission financière.

En conséquence, elle propose à l'assemblée d'approuver ce budget tel que présenté.

Ependes, le 12 mai 2021

La Commission financière :

Claudia Cotting

Rachel Cotting

Albert Maillard (prés.)

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

## 6. Parole au conseil pastoral

L'abbé Robert Niêm relève le fait que durant l'année 2020, notre unité pastorale, comme dans le monde entier, a connu des moments heureux, mais aussi difficiles, face au coronavirus. C'est pourquoi quelques réunions et célébrations religieuses ont été reportées ou annulées. Pourtant, la Première Communion en octobre 2020, pour 2019 et 2021, les fêtes de fin d'année et fêtes

pascales, ont bien été célébrées malgré les participants limités et les mesures sanitaires à respecter. Ceci grâce à vos efforts, à votre fidélité et à votre foi.

Robert remercie le conseil de paroisse, le conseil de communauté et les autres mouvements paroissiaux.

Il nous donne quelques dates importantes : la Première Communion 2022 : 15 mai 2022 à 10h, avec 17 futurs premiers communiants, la Confirmation 2021 sera célébrée les 13 et 14 novembre à Ependes, avec l'évêque auxiliaire. La messe d'ouverture de l'année pastorale : a été bien célébrée le dimanche 5 septembre 2021 à la chapelle de Montévraz.

Pour terminer, Robert remercie les acteurs des fêtes célébrées dans notre communauté paroissiale et souhaite une agréable soirée dans l'amitié fraternelle.

René remercie l'abbé Robert pour son intervention.

## 7. Divers

Prochaine assemblée : le 23 mars 2022.

René relève que la jeunesse a fait des travaux à la grotte.

Gilberte demande si nous pouvons avoir un nouveau banc, car il est dangereux.

Nous n'avons pas encore vu le résultat de ces travaux, ayant été effectués il y a peu, le 11 septembre.

Parole à l'assemblée :

Michel Riedo comprend que le relevage de l'orgue ne se fera qu'en 2023. René répond que si l'assemblée 2022 a lieu en mars, l'investissement sera mis au budget et les travaux pourront se faire tout de suite après. Nous devons encore discuter d'un jeu supplémentaire.

Claudia Cotting demande de quel montant il s'agit pour le jeu supplémentaire à l'orgue. Michel Riedo précise que c'est dans les 15'000.- frs. Claudia Cotting relève qu'il y a eu 7 sorties d'Eglise, et demande si le conseil de paroisse allait faire un règlement lorsque quelqu'un sort de la paroisse, qu'il sache combien va lui coûter un enterrement dans l'église, car ce n'est pas normal qu'en cas de décès, on puisse profiter de ça. René dit que ce règlement est en cours de discussion, mais au sein du comité de gestion de l'UP, que chacun ait le même tarif.

Pour clore cette assemblée, René remercie tous les participants à cette assemblée et tient à remercier tout particulièrement les personnes qui travaillent bénévolement dans nos paroisses, les animateurs et animatrices et les membres du conseil de paroisse et notre référent l'Abbé Robert.

Fin : 20h42

Le président :

Un membre du conseil (rédaction du PV) :

René Sonney

Claudine Théraulaz